

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3000

11 décembre 2012

SOMMAIRE

2608 CAPITAL s.à.r.l.	143997	Jaed S.à r.l.	143964
AAvenue Promotion S.à r.l.	143995	JER Logic S. à r.l.	143988
Accord Estate Holding S.à r.l.	143956	Kenbourne S.A.	143999
AESF Smashing S.à r.l.	143978	KPI Retail Property 20 S.à r.l.	143996
Albéa Beauty Holdings S.A.	143964	La Table de Frank S.à r.l.	143963
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l.	143958	Macuyo S.A.	143977
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.	144000	Net's Bar S.à r.l.	143956
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.	143958	Pan-European Oil and Industrial Holdings S.A.	143963
BOULDEN INTERNATIONAL LLC (Suc- cursale LUXEMBOURG)	143959	Petro Lux S.à r.l.	143954
Chorales réunies Ste Cécile et Les Mésan- ges	143957	Project Bird GP ULC SCS	143954
David Brown Systems S.à r.l.	143959	Protracs S.à.r.l.	143962
Durusu	143957	REI Latin America I S.à r.l.	143955
FBC Holdings S.à r.l.	143960	R + F Menuiserie s. à r.l.	143962
F.G. International S.A.	143961	Rideaux, Tapis Oestreicher s.à.r.l.	143962
FIL (Luxembourg) S.A.	143999	Roland KNEIP ET CIE	143962
First State Investments Fund Management S. à r.l.	143961	Rolic Invest S.à.r.l.	143962
G. Graf Investments	144000	Rossini Properties S.à r.l.	143963
Global Logistic Partners S.A.	143961	Schleich Luxembourg S.A.	143955
GPI	143964	SHR Grosvenor Square S. à r.l.	143955
Home Properties S.A.	143992	Six Payment Service (Luxembourg) S.A.	143977
HRE Investment Holdings II-B S.à r.l.	143997	Songs and Friends Bieles	143957
Hydro Systems International S.A. III	143997	Suez Energy International Luxembourg S.A.	143954
IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l.	144000	Tabor Funding S.à.r.l.	143990
Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l.	143960	Telindus	143956
Invest & Projekt -III-S.A.	143960	True Holding 2 S.C.A.	143959
		World Performance Portfolios	143958

Project Bird GP ULC SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 124.081.740,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.920.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 13 novembre 2012

Les associés de la société ont décidé de nommer comme réviseur d'entreprise la société ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, avec effet immédiat et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149200/14.

(120196614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Petro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.270.780,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.127.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 juin 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. L'assemblée a pris acte de la démission de Madame Kristel Segers, Gérant C, avec effet au 30 décembre 2011.
2. L'assemblée a pris acte de la démission de Madame Daphné Ribot, Gérant C, avec effet au 15 février 2012.
3. L'assemblée a approuvé la nomination de Madame Yeliz Bozkir, née le 27 janvier 1984 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, en tant que Gérant C, avec effet au 30 décembre 2011 pour une durée indéterminée.
4. L'assemblée a approuvé la nomination de Monsieur Romain Leroy, né le 23 juin 1981 à Moyeuve-Grande, France, avec adresse professionnelle au 174 route de Longwy L-1940 Luxembourg, en tant que Gérant C, avec effet au 15 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149189/19.

(120196909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

—
L'assemblée générale ordinaire, en sa séance du 9 novembre 2012, a:

- nommé définitivement M. Rachid Azoughagh, demeurant 77 rue du Boucle Val Marie à 57100 Thionville (France), appelé provisoirement en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 20 avril 2012 pour achever le mandat d'administrateur de M. Jan Brackenier. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
- nommé définitivement M. Olivier Lamalle, demeurant rue Washington 31/RC00 à 1050 Bruxelles (Belgique) appelé provisoirement en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 20 avril 2012 pour achever le mandat d'administrateur de M. Louis Martens. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
- nommé en qualité d'administrateur de M. Alain Pasteleurs, demeurant Avenue des Frères Fleischman 39 à 1410 Waterloo (Belgique), pour reprendre le mandat de M. Pierre De Pauw. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

R. Azoughagh / Fl. Poncelet

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012149272/21.

(120196212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 98.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 juin 2012, les actionnaires ont décidé de:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivant:

- Nadia Dziwinski, administrateur Hg, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- Paul Kraut Junior, Manager Co-Investor administrateur, avec adresse professionnelle au 2, Untere Gasse, D 73574 Iggingen

- Justin Von Simson, administrateur Hg, avec adresse professionnelle au 58, Siesmayerstrasse, D 60323 Frankfurt

Pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se cloturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

2. de renouveler le mandat de KPMG, avec siège social au 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se cloturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149232/21.

(120196294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

SHR Grosvenor Square S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.490.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 15 Novembre 2012

L'associé unique de SHR Grosvenor Square S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Laurence Stephen Geller, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 2 novembre 2012;

- de nommer Stephen Michael Briggs, né le 24 septembre 1958, à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 200 West Madison Street, Suite 1700, 60606 Chicago Illinois (Etats-Unis d'Amérique), en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 2 Novembre 2012.

Luxembourg, le 15 Novembre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012149263/18.

(120196551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 130.137.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 octobre 2012 que:

Monsieur Norbert Becker, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg et demeurant à 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Grand Duché du Luxembourg a cédé la part sociale (classe K) qu'il détient dans la société à Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande) et demeurant à 42, Rue Dicks, L-3223 Bettembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un Administrateur

Référence de publication: 2012149223/15.

(120196048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Net's Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 5A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 165.406.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé qui s'est tenu en date du 14 novembre 2012 que:

Le capital social de la société «NET'S BAR S.à r.l.» se trouve actuellement réparti comme suit:

- Madame Paula Cristina DE OLIVEIRA LAGE, née le 20/03/1973 à S. Jorge De Arroios/Lisboa (Portugal), demeurant à L- 9264 Diekirch, 34, rue Pierre Olinger - 100 parts sociales

Total des parts sociales: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149377/22.

(120196325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Accord Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 11, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 140.767.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associé unique de la Société prise le 31 octobre 2012 que:

- la démission de Madame Oksana Kipish de sa fonction de gérant au 1 novembre 2012 a été acceptée;

- en remplacement de Madame Oksana Kipish, Monsieur Anatoliy Kipish, ayant son adresse professionnelle au 11, rue Auguste Liesch, L-8063, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, été nommé le gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2012. Son mandat est fixé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour Accord Estate Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012149368/17.

(120196827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

RAYER - Administrateur:

M. Claude SEYWERT, Administrateur

171, boulevard Simonis

L-2539 Luxembourg

TELINDUS

Société anonyme

Marc ROB / Armand MEYERS

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012149388/15.

(120196527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Durusu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 171.489.

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représenté comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'il est l'associé unique (l'«Associé») détenant l'entière des parts sociales de Durusu, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.489 (la "Société"), constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 septembre 2012, en voie de publication au Mémorial C;

(ii) Que l'Associé a décidé d'adopter les résolutions suivantes.

Première résolution

Il est décidé de modifier avec effet immédiat l'article 9 paragraphe 4 des statuts de la Société afin que la mention «d'une durée égale ou supérieure à 6 (six) mois» soit supprimée et que le terme «immédiatement» soit inséré juste après le terme «céder».

Deuxième résolution

En conséquence, il est décidé de modifier avec effet immédiat l'article 9 paragraphe 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«En cas de perte par l'un quelconque des associés de la Société de la qualité de Professionnel Autorisé (notamment en cas de cessation d'activité, ou d'interdiction d'exercice professionnel), l'associé concerné s'engage à céder immédiatement toutes ses parts sociales à la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13416. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149392/44.

(120197667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Songs and Friends Bieles, Association sans but lucratif,
(anc. Chorales réunies Ste Cécile et Les Mésanges).**

Siège social: L-4436 Belvaux, 15, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg F 4.183.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2012 a décidé de changer la dénomination de «Chorales réunies Ste. Cécile et les Mésanges en «Songs and Friends Bieles»

Référence de publication: 2012149371/10.

(120196384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.398.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 12 novembre 2012

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises pour la révision des comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149419/15.

(120197694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 138.051.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 12 novembre 2012

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises pour la révision des comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149417/15.

(120197696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.890.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2012, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2012, LAC/2012/52227.

Que les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires de la Société d'investissement à capital variable «WORLD PERFORMANCE PORTFOLIOS», ayant son siège à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 150.890, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial des Sociétés et Associations C numéro 240 du 4 février 2010:

- de ratifier la cooptation de Madame Margherita Balerna Bommartini, Monsieur Sylvain Feraud et Monsieur Arnaud Bouteiller comme Administrateurs;

- de nommer comme administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, les personnes suivantes:

* Madame Margherita Balerna Bommartini,

* Monsieur Sylvain Feraud,

et

* Monsieur Arnaud Bouteiller

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149327/24.

(120196046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

BOULDEN INTERNATIONAL LLC (Succursale LUXEMBOURG), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. Le Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 135.819.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Les associés décident à l'unanimité de radier au 01.01.2012, la succursale BOULDEN INTERNATIONAL LLC (Succursale LUXEMBOURG)".

Plus aucune activité n'a eu lieu depuis le 01.01.2012. Les pièces comptables et documents juridiques seront conservés pour une durée de 5 ans à l'adresse suivante: 27, Z. A.E. Le Triangle Vert à L - 5691 Ellange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ellange, le 02.01.2012.

"BOULDEN INTERNATIONAL LLC (Succursale LUXEMBOURG)"

Robert ARONEN

Gérant

Référence de publication: 2012149476/18.

(120196975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 949.473,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 14 novembre 2012

L'associé unique renouvelle le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2012:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur David ARMITT, demeurant au 25, Moor Road, GB – G76 0BA Eaglesham, Glasgow,
- Monsieur John PATERSON, demeurant au 20, Walker Street, GB – EH 3HS Edinburgh.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149528/17.

(120197379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

True Holding 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.918.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2012 que:

- Messieurs Isaac Truzman, Ciro Mongillo, Angelo Lazzari, Roberto De Luca, Michele Canepa ainsi que Madame Orietta Rimi ont démissionnés de leur fonctions de membres du Conseil de surveillance.

- Le nombre de membres du Conseil de surveillance a été réduit de 6 à 3.

- Monsieur Vito MANCINI, employé privé, né le 8 septembre 1978 à Putignano (Italie) et Monsieur Alfredo ROSSI, employé privé, né le 30 mai 1968 à Luxembourg, demeurants professionnellement au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg ainsi que Madame Elena LA TORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, ont été nommés membres du Conseil de surveillance.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012149304/19.

(120196740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Invest & Projekt -III-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.884.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten in der Form der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. Oktober 2012

Im Jahre 2012, am 25. Oktober sind die Gesellschafter der INVEST & PROJEKT-III- S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4

abgelaufen sind werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Zudem wird Herr Thomas PETERS, Bürokaufmann, geboren am 26/06/1979 in Dockendorf, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4, für sechs Jahre zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Desweiteren wird Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf für die Dauer seines Mandates zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Luxemburg, den 25. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012149664/25.

(120197134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 136.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15/11/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012149655/10.

(120196969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

FBC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.133.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} septembre 2012 entre CRS Fund Ltd., ayant son siège social au South Church Street, KY - KYI-1108 George Town, Grand Cayman, immatriculée sous le numéro 148086 au RCS de Grand Cayman et CRS Master Fund, L.P. ayant son siège social au South Church Street, KY - KYI-1108 George Town, Grand Cayman, immatriculée sous le numéro 48687 avec le Registrar of Limited Partnership Cayman Islands, les 2.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.00 sont transférées à CRS Master Fund, L.P.

- CRS Master Fund, L.P. ayant son siège social au South Church Street, KY - KYI-1108 George Town, Grand Cayman, immatriculée sous le numéro 48687 avec le Registrar of Limited Partnership détient 2.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.00 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012149581/19.

(120196971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.342.

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 15 novembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Jérôme LORRAIN et de Monsieur Jean-Paul FRANK de leur fonction d'Administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Frantz WALLENBORN est désigné comme Administrateur unique de la Société, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2018.

- Il n'y a plus lieu d'inscrire Monsieur Frantz WALLENBORN en tant qu'Administrateur-Délégué auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 novembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012149617/19.

(120197145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

F.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 365, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.328.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149570/14.

(120197180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 260.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 18 septembre 2012 de ratifier la nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., comme réviseur d'entreprises de la Société pour les périodes suivantes:

En relation avec les comptes annuels du 30 juin 2011:

- à partir du 14 décembre 2010, date d'approbation des comptes annuels pour l'exercice social terminé le 30 juin 2010 par l'actionnaire unique de la Société,

- jusqu'au 20 janvier 2012, date d'approbation des comptes annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2011 par l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2012.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS FUND MANAGEMENT S.A R.L.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012148913/21.

(120196751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Protracs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.

R.C.S. Luxembourg B 54.082.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149204/10.

(120196211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

R + F Menuiserie s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 70, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 35.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149207/10.

(120196604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Rolic Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.695.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149216/11.

(120196435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Roland KNEIP ET CIE, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6940 Niederanven, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 18.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149215/10.

(120196279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Rideaux, Tapis Oestreicher s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 22.

R.C.S. Luxembourg B 102.348.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2012, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L - 9764 Marnach, route de Diekirch

à l'adresse suivante:

L – 9768 REULER, maison 22

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012149214/13.

(120196593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Panuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 33.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2012

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société CLERC SA, ayant son siège au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 92 376.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 pour approuver les comptes au 31.12.2012.

- L'Assemblée rectifie l'orthographe du prénom de M. Photios ANTONATOS et prend note du changement d'adresse de certains administrateurs:

* M. Spiro John LATSIS, résident au 15 avenue d'Ostende, 98001 Monte Carlo, Principauté de Monaco;

* M. Photios S. ANTONATOS, résident au 24 Quai du Seujet, 1201 Genève, Suisse;

* M. Emmanuel BUSSETIL, résident au 24 Quai du Seujet, 1201 Genève, Suisse;

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012149179/19.

(120196128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Rossini Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.225,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROSSINI PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012149225/13.

(120196670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

La Table de Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 161.179.

EXTRAIT

Cessions de parts sociales

Madame Prapaipit PRASOPNETR épouse de Monsieur Frank STEFFEN, demeurant au 8 route d'Arlon L-8410 Steinfort, cède et transfère 40 (Quarante) parts sociales de la société LA TABLE DE FRANK SARL à monsieur Frank STEFFEN demeurant au 8 route d'Arlon L-8410 Steinfort.

La présente vaut acceptation du prix de cession convenu entre les parties.

Les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession.

Suite à la cession de part de ce 09 Octobre 2012, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

STEFFEN FINANCE SA	50 Parts
STEFFEN FRANK	40 Parts
STEFFEN TOM	10 Parts
Total	100 Parts

Fait en double exemplaires à Steinfort, le 09 octobre 2012.

Madame Prapaipit STEFFEN /
Frank STEFFEN / Tom STEFFEN.

Référence de publication: 2012149084/22.

(120196452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 octobre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Vincent Berghmans, avec adresse professionnelle au 28, rue Charles Dubois, 1342 Limelette, Belgique, en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.
2. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012148989/17.

(120196392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Jaed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 122.871.

Le Conseil a été informé qu'en date du 13 novembre 2012, les 500 parts sociales détenues par ADRIAN OVERSEAS S.A., établie et ayant son siège à Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre MMG, 2do Piso, Panama City, Panama ont été vendues à la société PROFIDA (Suisse) S.A., établie et ayant son siège Via Ferruccio Pelli, 1, CH-6900 Lugano, Suisse, qui est en conséquence devenue le seul associé de JAED S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAED S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012149047/15.

(120196217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Albéa Beauty Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.078.

In the year two thousand and twelve on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 26, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Albéa Beauty Holdings S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162078, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2247 dated September 22, 2011, and whose bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2296 dated September 14, 2012.

II. The Company's share capital is set at two hundred thirty-three thousand two hundred seventeen Euro (EUR 233.217,00) represented by two hundred thirty-three thousand two hundred seventeen (233.217) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of fifty thousand nine hundred forty-four Euro (EUR 50.944) to raise it from its current amount of two hundred thirty-three thousand two hundred seventeen Euro (EUR 233.217,00) to two hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one Euro (EUR 284.161,00) by the creation and issuance of fifty thousand nine hundred forty-four (50.944) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

Twist Beauty International Holdings S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170491, represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on October 4, 2012, resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of fifty thousand nine hundred forty-four Euro (EUR 50.944), together with a share premium in the aggregate amount of sixty-five thousand four hundred twenty-seven Euro (EUR 65.427) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the total amount of one hundred sixteen thousand three hundred seventy-one Euro (EUR 116.371,00), held by Twist Beauty International Holdings S.A., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

The total value of the contribution in kind is declared by Twist Beauty International Holdings S.A., prenamed, to be of one hundred sixteen thousand three hundred seventy-one Euro (EUR 116.371,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, which concludes as follows:

"Conclusion

Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to EUR 116 371,00 (EUR 50 944,00 being allocated to the capital increase and EUR 65 427,00 being allocated to the share premium) does not correspond at least in number and nominal value of the 50 944 ordinary shares with a nominal value of EUR 1,00 each to be issued together with share premium amounting to EUR 65 427,00."

Prementioned report, being initialized *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by the above mentioned auditor's report.

Effective implementation of the contribution in kind

Twist Beauty International Holdings S.A., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create an authorized share capital for an amount of twenty-nine million Euro (EUR 29.000.000,00) and to authorize the board of directors to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-nine million Euro (EUR 29.000.000,00) and to proceed with the issuance of a maximum number of twenty-nine million (29.000.000) ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Third resolution

The sole shareholder acknowledges the reports issued by FPS Audit S.à r.l., prenamed, as regards the Issuance (as defined below), which concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the YFCPECs as at October 29, 2012 is not at least equal to the number

and the nominal value of the shares which would be issued, would the conversion rights be exercised at the date of the issue of our report.”

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The sole shareholder acknowledges the report of the board of directors of the Company dated October 29, 2012, which includes the terms and conditions of the issuance of convertible preferred equity certificates (CPECs).

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) the CPECs are convertible into shares of the Company, existing or to be created upon conversion of the CPECs (the Conversion Shares) as per the conversion ratio detailed in the terms and conditions of the CPECs attached to the report of the directors above mentioned, and that (ii) on the issue of the CPECs, such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CPECs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CPECs.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to approve the terms and conditions of the CPECs as set forth in the report issued by the board of directors and to approve the issuance of twenty-eight million four hundred sixteen thousand twenty-seven (28.416.027) CPECs with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Issuance), for an aggregate amount of twenty-eight million four hundred sixteen thousand twenty-seven Euros (EUR 28.416.027,00), by the Company.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position as category A director of the Company with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignations:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Eight resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2017, as category A directors of the Company;

- Mr. François Luscan, president of companies, born on July 24, 1960 in Pau, France, having its professional address at ZAC des Barbanniers, "Le Signac", 1 avenue du Général De Gaulle, 92 230 Gennevilliers, France;
- Mr. Xavier Leclerc, chief financial officer, born on July 1, 1973 in Saint-Mandé, France, having its professional address at ZAC des Barbanniers, "Le Signac", 1 avenue du Général De Gaulle, 92 230 Gennevilliers, France;
- Mr. Tim Stubbs, managing director, born on July 1, 1967 in Birmingham, United Kingdom, having its professional address at Furlongs, Drayton St Leonard, Oxfordshire, OX10 7AU, United Kingdom; and
- Mr. Markus Nagel, company financial officer, born on November 6, 1967 in Marktoberdorf, Germany, having its professional address at 28 Lauderdale Drive, Richmond, TW10 7BT, United Kingdom.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge that further to the resignations and appointments, the board of directors of the Company is composed as follows:

Category A directors:

- Mr. François Luscan, prenamed;
- Mr. Xavier Leclerc, prenamed;
- Mr. Tim Stubbs, prenamed;
- Mr. Markus Nagel, prenamed.

Category B directors:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

Following the above resolutions, the sole shareholder resolves to entirely restate the Company's bylaws in order to read as follows:

Title I. "Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "Albéa Beauty Holdings S.A." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg only.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one Euro (EUR 284.161,00) represented by two hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one (284.161) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at twenty-nine million Euro (EUR 29.000.000,00) represented by twenty-nine million (29.000.000,00) ordinary shares to be issued at the sole discretion of the board of directors of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing shares, save as for the specific provisions of the Articles.

The board of directors is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and ordinary shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law. The Board of Directors is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

The shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are recorded in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per

share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 in financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person (hereafter the “Security Trustee”) in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. The Security Trustee may, in accordance with the relevant pledge agreement, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such agreement between a shareholder and the Security Trustee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the Security Trustee has elected to exercise the above rights, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any meeting of the shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location within the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place within the Grand Duchy of Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders’ meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

The Security Trustee shall receive (24) twenty-four hours prior notice of the holding of any shareholders meetings of the Company and of the agenda of such meetings to, the extent that the agenda of such meetings contain resolutions in respect of (i) any change to the centre of its main interests (centre des intérêts principaux) within the meaning of the Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of May 29, 2000 on insolvency proceedings or to its central administration (administration centrale) within the meaning of article 159 of the Law, (ii) any merger or other consolidation of the Company with or into any corporation or other entity, (iii) the winding-up or liquidation of the Company, (iv) any amendment to the Articles of the Company and (v) any other decision which could adversely affect the validity or enforceability of the pledge granted in favour of the Security Trustee (together the Relevant Matters).

The Security Trustee may waive at any time the above notice in respect of any Relevant Matter.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 12. The commitments of the shareholders of the Company may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Directors” and “Category B Directors”, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. A greater number of directors shall be residents of Luxembourg than of any other jurisdiction.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Any meeting of the board of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

A draft agenda of the board of directors shall be submitted to all the directors for approval before being sent to all the directors at least forty-eight (48) hours in advance of the hour set for the meeting of the board of directors. The requirement for the directors to approve the draft agenda may be waived by a majority of all the directors and a majority of the Category A Directors, in circumstances of emergency.

Upon approval, written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors and, when a Relevant Matter is on the agenda, to the Security Trustee, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. The Security Trustee may waive at any time the above notice in respect of any Relevant Matter. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director of any category may be represented by another director of that category.

The following matters are each a “Major Item”:

- the strategy of the Albea group;
- the terms and conditions of any high yield bonds that may be issued from time to time by the Company;
- the strategic acquisitions or additional funding of the Albéa group.

When a Major Item is on the agenda, the board of directors may only validly debate and take decisions if:

- a majority of its Luxembourg residents members are present or represented by proxies; and
- at least two Category A Directors attend the meeting of the board of directors (whether in person or via conference call).

Any decision to be taken by the board of directors shall require a favourable vote of:

- a simple majority of the Category A Directors; and
- a simple majority of the Category B Directors.

For so long as Timothy Stubbs holds office as a Category A Director of the Company, he shall have a casting vote amongst the Category A Directors if the number of votes of Category A Directors for and against a proposal are equal.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory or independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représenté par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Albéa Beauty Holdings S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162078, constituée par acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2247 en date du 22 septembre 2011, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par acte du notaire soussigné en date du 3 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2296 en date du 14 septembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-trois mille deux cent dix-sept Euro (EUR 233.217,00) représenté par deux cent trente-trois mille deux cent dix-sept (233.217) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille neuf cent quarante-quatre Euros (EUR 50.944,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-trois mille deux cent dix-sept Euro (EUR 233.217,00) à deux cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante et un Euros (EUR 284.161,00) par la création et l'émission de cinquante mille neuf cent quarante-quatre (50.944) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions).

Souscription - Libération

Twist Beauty International Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170491, représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pré-nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 octobre 2012, décide de souscrire aux Nouvelles Actions et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune pour une valeur totale de cinquante mille neuf cent quarante-quatre Euros (EUR 50.944,00) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-cinq mille quatre cent vingt-sept Euros (EUR 65.427,00), par apport en nature d'un montant total de cent seize mille trois cent soixante et onze Euros (EUR 116.371,00), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Twist Beauty International Holdings S.A., précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de cent seize mille trois cent soixante et onze Euros (EUR 116.371,00) par Twist Beauty International Holdings S.A., précitée, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse, L-1330 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit en section 4 de ce rapport, rien n'est venu à notre attention qui nous aurait porté à croire que la valeur de l'apport en nature s'élevant à EUR 116 371,00 (EUR 50 944,00 étant alloué à l'augmentation de capital et EUR 65 427,00 étant alloué à la prime d'émission) ne correspond pas au moins en nombre et en valeur nominal au 50 944 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune qui seront émises avec une prime d'émission s'élevant à EUR 65 427,00.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par le rapport du réviseur susmentionné.

Réalisation effective de l'apport

Twist Beauty International Holdings S.A., précitée, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de créer un capital social autorisé d'un montant de vingt-neuf millions Euros (EUR 29.000.000,00) et d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf millions Euros (EUR 29.000.000,00) et de procéder à l'émission d'un maximum de vingt-neuf millions (29.000.000) actions ordinaires, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Troisième résolution

L'actionnaire unique prend connaissance du rapport émis par FPS Audit S.à r.l., prénommée, en vertu de l'Emission, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur la base du travail effectué et décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur des YFCPECs au 29 octobre 2012 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises, si les droits de conversion étaient exercés à la date l'émission de notre rapport».

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société daté du 29 octobre 2012, qui inclue les conditions générales de l'émission de convertible preferred equity certificates (CPECs).

Cinquième résolution

L'actionnaire unique reconnaît que (i) les CPECs sont convertibles en actions de la Société, existante ou à créer au moment de la conversion des CPECs (les Actions Convertibles) au ratio de conversion détaillé dans les conditions générales des CPECs attaché au rapport émis par le conseil d'administration mentionné ci-dessus, et que (ii) lors de l'émission des CPECs, de telles actions seront émises conformément aux conditions générales des CPECs, conférant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les conditions générales des CPECs.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver les conditions générales des CPECs, telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration et d'autoriser l'émission de vingt-huit millions quatre cent seize mille vingt-sept (28.416.027) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de vingt-huit millions quatre cent seize mille vingt-sept Euro (EUR 28.416.027,00), par la Société.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur mandats d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge de quant à l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateurs de catégorie A les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

- Mr. François Luscan, président de sociétés, né le 24 juillet 1960 à Pau, France, ayant sa résidence professionnelle à ZAC des Barbanniers, "Le Signac", 1 avenue du Général De Gaulle, 92 230 Gennevilliers, France;

- Mr. Xavier Leclerc, responsable financier, né le 1^{er} juillet 1973 à Saint-Mandé, France, ayant sa résidence professionnelle à ZAC des Barbanniers, "Le Signac", 1 avenue du Général De Gaulle, 92 230 Gennevilliers, France;

- Mr. Tim Stubbs, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1967 à Birmingham, United Kingdom, ayant sa résidence professionnelle à Furlongs, Drayton St Leonard, Oxfordshire, OX10 7AU, United Kingdom; et

- Mr. Markus Nagel, responsable financier, né le 6 novembre 1967 à Marktoberdorf, Germany, ayant sa résidence professionnelle à 28 Lauderdale Drive, Richmond, TW10 7BT, United Kingdom.

Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide de reconnaître qu'à la suite des démissions et des nominations, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des administrateurs suivants:

Administrateurs de catégorie A:

- Mr. François Luscan, précité;
- Mr. Xavier Leclerc, précité;
- Mr. Tim Stubbs, précité;
- Mr. Markus Nagel, précité.

Administrateurs de catégorie B:

- Mme. Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mme. Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dixième résolution

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'actionnaire unique décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . «Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Albéa Beauty Holdings S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg seulement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante et un Euros (EUR 284.161,00) représenté par deux cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante et une (284.161) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à vingt-neuf million Euro (EUR 29.000.000,00) représenté par vingt-neuf million (29.000.000) actions ordinaires qui seront émises à la seule discrétion du conseil d'administration, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sauf dispositions spécifiques des Statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des actions ordinaires émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de quelque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises. En plus du capital souscrit, il devrait être mis en place un compte de prime pour chaque catégorie d'action dans lequel toute prime payée sur n'importe quelle action de cette catégorie, en plus de sa valeur nominale, sera transférée.

Les actions sont nominatives et ne pourront pas être converties en actions au porteur.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre d'actionnaires comme le propriétaire de ces actions.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne (ciaprès l'Agent de Sûreté) au bénéfice de laquelle lesdites actions ont été gagées, sous réserve des dispositions du contrat de gage concerné, et conformément à ce dernier. L'Agent de Sûreté peut, en en conformité avec le contrat de gage applicable, exercer par ailleurs l'ensemble des droits de l'actionnaire concerné en ce qui concerne la convocation d'une assemblée générale des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaires y compris, afin qu'aucun doute ne subsiste, le droit de demander au conseil d'administration la convocation d'une assemblée générale et de demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, ainsi que de proposer et d'adopter des résolutions par écrit (dans la mesure où la loi le permet). Tout accord de cette nature entre un actionnaire et l'Agent de Sûreté, régissant les droits précités, doit être mis en oeuvre par la Société. Lorsque l'Agent de Sûreté choisit d'exercer les droits précités, toute décision ne sera valablement adoptée qu'à la condition qu'elle respecte les dispositions qui précèdent.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires doit être tenue au Grand-Duché de Luxembourg. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché du Luxembourg indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux situés au Grand-Duché du Luxembourg et heures spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

L'Agent de Sûreté doit être avisé au moins (24) vingt-quatre heures à l'avance de la convocation de toute assemblée générale des actionnaires de la Société et de l'ordre du jour de l'assemblée en question, pour autant que l'ordre du jour de ces assemblées générales contienne des points portant sur (i) toute modification du centre des intérêts principaux de la Société au sens du règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil, du 29 mai 2000, relatif aux procédures d'insolvabilité, ou de son administration centrale au sens de l'article 159 de la Loi, (ii) toute fusion ou concentration de la Société avec toute personne morale ou autre entité, (iii) la dissolution ou la liquidation de la Société, (iv) toute modification des statuts de la Société et (v) toute autre décision susceptible de porter atteinte à la validité ou à l'opposabilité du gage conféré à l'Agent de Sûreté (ensemble, les Questions d'Importance).

L'Agent de Sûreté peut renoncer à tout moment à un tel préavis se rapportant à une Question d'Importance.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. L'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, divisés en deux (2) catégories, respectivement dénommées «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B», actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer. Un nombre plus important d'administrateurs devront être résidents luxembourgeois comparativement aux administrateurs résidents dans d'autres juridictions.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration est convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué à chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Toute réunion du conseil d'administration doit être tenue au Grand-Duché du Luxembourg.

Un projet d'ordre du jour du conseil d'administration doit être soumis à l'ensemble des administrateurs pour approbation avant d'être envoyé au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la réunion du conseil d'administration. L'obligation pour les administrateurs d'approuver le projet d'ordre du jour peut être supprimée par des administrateurs et la majorité des Administrateurs de Catégorie A en cas d'urgence.

Si approuvé, un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration est donné à tous les administrateurs et, lorsqu'une Question d'Importance est à l'ordre du jour, à l'Agent de Sûreté, par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On peut passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du

jour. L'Agent de Sûreté peut renoncer à tout moment à un tel préavis écrit se rapportant à une Question d'Importance. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Quel que soit sa catégorie, un administrateur peut être représenté par un autre administrateur de même catégorie.

Chaque point désigné ci-après constitue un «Élément Principal»:

- la stratégie du groupe Albéa;
- les modalités et les conditions d'émission d'obligations à taux élevé que la Société peut être amenée à placer de façon occasionnelle;
- les acquisitions stratégiques ou les financements supplémentaires du groupe Albéa.

Lorsqu'un Élément Principal figure à l'ordre du jour, les délibérations et les décisions du conseil d'administration ne sont valables qu'à condition que:

- ses membres résidents luxembourgeois soient présents en majorité ou représentés par procurations; et que
- au moins deux Administrateurs de Catégorie A assistent à la réunion du conseil d'administration (en personne ou par visioconférence).

Toute décision prise par le conseil d'administration requiert le vote favorable de:

- la majorité simple des Administrateurs de Catégorie A; et
- la majorité simple des Administrateurs de Catégorie B.

Tant que Timothy Stubbs exerce les fonctions d'Administrateur de Catégorie A au sein de la Société, il dispose d'une voix prépondérante parmi les Administrateurs de Catégorie A si le nombre de votes exprimés par ces derniers en faveur et à l'encontre d'une proposition est le même.

Tout administrateur peut participer aux conseils d'administration par téléphone ou par visioconférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet (i) d'identifier les administrateurs, (ii) à l'ensemble des administrateurs présents de s'entendre mutuellement, (iii) de tenir l'assemblée générale en direct. La participation à l'assemblée générale par ces moyens est considérée comme une participation en personne.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires indépendants nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012149399/691.

(120197053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Six Payment Service (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012149385/11.

(120196227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Macuyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.135.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 Novembre 2012

Le jour 09 Novembre 2012, à 14,00 h, s'est réuni l'assemblée des actionnaires de la société MACUYO SA., auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Nomination Administrateurs
- 2) Nomination Commissaire au compte.

Est nommé Président de la séance l'actionnaire Ismael RAMOS PRIETO lequel, après avoir vérifié que la totalité du capital social est présent, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée invite Madame SANTANA SOSPENDRA Nancy aux fonctions de secrétaire.

Première résolution

Sur le première point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- SANTANA SOSPENDEIRA Nancy employée née a Sancti Spiritus CUBA le 11.09.1964 domicilié à L-1320 Luxembourg - 55A Rue de Cessange

- RAMOS PRIETO Ismael employé ne a Sancti Spiritusa CUBA le 28.06.1963 domicilié à L-1320 Luxembourg - 55A Rue de Cessange

Deuxième résolution

Sur le deuxième point à l'ordre du jour l'Assemblée, à l'unanimité, délibère de renouveler le mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, à monsieur VASTA Roberto, retraité, né à Spoleto le 13/11/1944 et domicilié à L-1521 Luxembourg -106, rue Adolphe Fischer;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15,00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 09 Novembre 2012.

Ismael RAMOS PRIETO / Nancy Santana Sospendra

Le Président / La Secrétaire

Référence de publication: 2012149376/31.

(120196563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL6300, acting through its general partner, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number SL11002, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through AXA Private Equity UK Limited as manager,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "AESF Smashing S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever;

(8) To render any administrative, financial, legal, accounting, commercial, IT, management, or other services, in favor of Affiliates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholder(s) unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and his/her/their/its remuneration determined by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

At the start of each meeting of the board of managers, the managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Board of managers' meetings shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg. However, the managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to a participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by it/him/her in the name of the Company; as a representative of the Company, it/he/she is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the shareholder(s) and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the qualified auditors registered with the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")[^] public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding - Up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders, with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital, shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin as the date of the present deed and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P., prenamed, subscribes to 6,875 (six thousand eight hundred seventy-five) shares; and

- AXA Early Secondary Fund V L.P., prenamed, subscribes to 5,625 (five thousand six hundred twenty-five) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Martin Kessi, private employee, born on 27 October 1973 in Aegerten, Switzerland, residing at Regensdorfers-trasse 15 / 3R, 8049 Zurich, Switzerland;

- Mr. Alexandre Prost-Gargoz, private employee, born on 30 January 1975 in Rocourt, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Sandrine Goiris, private employee, born on 24 July 1978 in Woluwe-Saint-Lambert, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) AXA Early Secondary Fund IV L.P., un "limited partnership" constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL6300, agissant par son associé commandité, AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Limited,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) AXA Early Secondary Fund V L.P., un "limited partnership" constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ Ecosse, immatriculée au Companies House sous le numéro SL11002, ayant AXA Private Equity Early Limited comme associé commandité, agissant par AXA Private Equity UK Limited comme gérant,

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Dénomination - Objet - siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est «AESF Smashing S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement, réglementés ou non;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, y compris par l'émission de titres, bons, obligations ou reconnaissances de dette (à l'exception de l'émission publique de tels instruments) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'entrer dans des accords de swaps, contrats à terme, différés, options ou autres produits dérivés sous quelque forme que ce soit;

(8) De rendre tous services administratifs, financiers, juridiques, comptables, commerciaux, informatiques, de gestion, ou autres services, en faveur des Sociétés Affiliées; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Au début de chaque conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil, un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le conseil peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la tenue des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Le conseil de gérance se réunira au Grand-Duché de Luxembourg. Néanmoins, tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre les associés et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour la période fixée dans les résolutions du/des associé(s) ou, selon le cas, à l'assemblée générale des actionnaires ayant nommé ce commissaire aux comptes.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société comme suit:

- AXA Early Secondary Fund IV L.P., précité, souscrit à 6.875 (six mille huit cent soixante-quinze) parts sociales; and
- AXA Early Secondary Fund V L.P. précité, souscrit à 5,625 (cinq mille six cent vingt-cinq) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants:

- M. Martin Kessi, employé privé, né le 27 octobre 1973 à Aegerten, Suisse, résidant au Regensdorferstrasse 15 / 3R, 8049 Zurich, Suisse;
- M. Alexandre Prost-Gargoz, employé privé, né le 30 juin 1975 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Melle. Sandrine Goiris, employée privé, née le 24 juillet 1978 à Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social est établi au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012149430/563.

(120197268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

JER Logic S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.486.

In the year two thousand and twelve on the eighteenth day of October.

Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

"JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l.", a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656, represented by the manager Mr. Martin ECKEL, residing professionally in Luxembourg.

The appearing party, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "JER Logic S.à r.l." a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg law having its registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, incorporated under the name JER Europe

Fund III 1 S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing then in Mersch, on February 15th, 2006, published in the Recueil du Mémorial C, Number 1214 on June 22nd, 2006, modified pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing then in Remich, on April 26th, 2007, published in the Recueil du Mémorial C, Number 1798 on August 24th, 2007,

filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 115486.

The sole shareholder, represented as there above mentioned, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, Mr. Martin ECKEL, prenamed, born on August 18th, 1979 in Bad Homburg (Allemagne), residing professionally in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred fifty euros (950,- EUR).

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115656, représentée par son gérant Monsieur Martin ECKEL, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de la société "JER Logic S.à r.l." une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, sous la dénomination JER Europe Fund III 1 S.à r.l. en date du 15 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214 du 22 juin 2006, modifié suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1798 du 24 août 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 115486;

L'associée unique, représentée comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique nomme comme liquidateur, Monsieur Martin ECKEL, prénommé, né à Bad Homburg (Allemagne) le 18 août 1979, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ECKEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49766. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149051/85.

(120196261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Tabor Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.152.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of October.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BGL BNP PARIBAS, a société anonyme, having its registered office at L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.481,

here represented by Mr Loic Marion, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 25 October 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned and representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° The appearing party is the sole shareholder of "Tabor Funding S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.152, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2765 of 30 November 2007 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at four hundred thousand Mexican Pesos (MXN 400,000) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of four thousand Mexican Pesos (MXN 4,000) each.

3° BGL BNP PARIBAS, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, it declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such

accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the directors of the Company and to the independent auditor for the execution of their mandates.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BGL BNP PARIBAS, une société anonyme, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481,

ici représentée par Monsieur Loic Marion, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant et représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'associé unique de "Tabor Funding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.152, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2765 du 30 novembre 2007 (ci-après la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille pesos mexicains (MXN 400.000) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre mille pesos mexicains (MXN 4.000) chacune.

3° Par la présente, BGL BNP PARIBAS, préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société.

4° En cette qualité, l'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique.

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et associé unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au réviseur d'entreprise agréé pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51383. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148608/102.

(120195346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Home Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf, 7, route du Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.679.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Vasco TAVARES VALENTE, indépendant, née le 15 octobre 1972 à Vale De Cambra (Portugal), demeurant au 7, route de Luxembourg L-5634 Mondorf-les-Bains.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre 1^{er} . - Objet - Raison sociale

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle a encore comme objet, après obtention le cas échéant des autorisations nécessaires, tous travaux de construction, de rénovation et de remise en état d'immeubles et de leurs alentours, pour son compte propre ou pour compte de tiers.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La société anonyme prend la dénomination de «HOME PROPERTIES S.A.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mondorf-les-Bains.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration et ce jusqu'à disparition desdits événements.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre 2. - Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions chacune d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-EUR.).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès de l'un des actionnaires constituant, l'actionnaire restant possède un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

Titre 3. - Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou message électronique, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou de la personne déléguée par le conseil.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

Art. 19. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. La loi relative aux sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique et libérées par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Les actions non entièrement libérées resteront sous la forme nominatives jusqu'à leur complète libération.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Est nommé administrateur unique, comme autorisé par la loi et les Statuts, son mandat expirant à l'issu de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018, et qui exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société:

Monsieur Tavares Valente VASCO, prénommé, né le 15 octobre 1972 à Vale De Cambra (Portugal), demeurant au 7, route de Luxembourg L-5634 Mondorf-les-Bains.

2. Le siège social de la Société est fixé à L-5634 Mondorf, 7 route du Luxembourg.

3. Est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle se réunissant en 2018:

La société à responsabilité limitée «TONUS & CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.» avec siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 139158.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. TAVARES VALENTE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49769. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149009/166.

(120196295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

AAvenue Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 172.684.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ajla BILI, gérante, née le 19 août 1984 à Doboj (Bosnie-Herzégovine), demeurant à L-3313 Bergem, 47, Grand-rue

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «AAvenue Promotion S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Frisange.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de promotion immobilière.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Madame Ajla BILL , prénommée.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5752 Frisange, 23, an der Klaus.

- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame Ajla BILL , prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BILIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148735/61.

(120196415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 14 novembre 2012 ont renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour KPI RETAIL PROPERTY 20 SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012149070/18.

(120196488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.333.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2012

1. Avec effet au 20 août 2012, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.

2. Avec effet au 20 août 2012, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012149013/17.

(120196166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

HRE Investment Holdings II-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.483,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.707.

—
EXTRAIT

En date du 31 octobre 2011, il y a lieu de noter le changement du siège social de l'associé comme suit:

- De Sheeden Road, bâtiment Compass Center, étage 2, KY - KY1-11-6 Grand Cayman, Iles Caïmanes à Elgin Avenue, bâtiment Midtown Plaza, étage 2, KY1-1106 Grand Cayman, Iles Caïmanes.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012149010/16.

(120196165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

2608 CAPITAL s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.885.

—
L'an deux mil douze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

Agissant en sa qualité de mandataire de: Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 2 avril 1973, demeurant à CH-1197 Prangins (Suisse), 2A, Chemin de Bellevue,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Après avoir établi que son mandant possède toutes les quatre mille huit cent trente-deux (4.832) parts de la société à responsabilité limitée 2608 CAPITAL s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 151.885,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 09 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 841 du 23 avril 2010,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Première résolution:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

Deuxième résolution:

Modification statutaire:

L'assemblée générale décide de modifier l'article des statuts relatif au capital social de sorte que l'article 4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à cent vingt mille huit cents Euros (€ 120.800,-) représenté par quatre mille huit cent trente-deux (4.832) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

En cas de démembrement des droits sur les parts émises par la société entre un nu-proprétaire et un usufruitier, les droits attachés à ces parts seront exercés comme suit:

- Le droit de vote aux assemblées générales ordinaires des associés sera exercé par l'usufruitier et comporte notamment l'approbation des comptes annuels, l'affectation du résultat de l'exercice et la nomination respectivement la révocation du ou des gérant(s) dans les limites de la loi et des statuts;

- Le droit de vote aux assemblées générales extraordinaires des associés statuant en matière de modification des statuts, d'augmentation ou de réduction de capital et sur la dissolution et liquidation de la société sera exercé par le nu-proprétaire;

- Le droit de percevoir les dividendes distribués par la société appartient à l'usufruitier;

- Le droit au produit de la liquidation en cas de liquidation de la société appartient au nu-proprétaire.

Tout ce qui a trait aux droits respectifs du nu-proprétaire et de l'usufruitier et qui n'est pas réglé par le présent article sera déterminé conformément aux dispositions applicables du Code Civil luxembourgeois.

Le démembrement des droits sur les parts entre les nu-proprétaire et usufruitier sera indiqué comme suit dans le registre des parts de la société:

- En ce qui concerne l'usufruit des parts par l'indication de «l'usufruit»,

- En ce qui concerne la nue-proprété des parts par l'indication de «nue-proprété».

Troisième résolution:

Modification statutaire:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

„ **Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

En cas de démembrement des droits sur les parts émises par la société entre un nu-proprétaire et un usufruitier, les décisions soumises à l'approbation des associés respectivement les convocations aux assemblées générales des associés sont à soumettre au moins huit (8) jours à l'avance tant au nu-proprétaire qu'à l'usufruitier, le droit de vote sur les résolutions à adopter par les associés étant exercé conformément à l'article 4 des présents statuts. Des associés représentant plus de la moitié du capital social peuvent demander par écrit au(x) gérant(s) de convoquer une assemblée générale en indiquant l'ordre du jour. Si le(s) gérant(s) ne donne(nt) pas suite à cette demande endéans le mois de la demande, les associés ayant fait la demande peuvent convoquer l'assemblée conformément à l'article 196 deuxième alinéa de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ce droit s'applique également en cas de démembrement des droits sur les parts émises par la société entre un nu-proprétaire et un usufruitier, la demande pouvant émaner aussi bien des nus-proprétaires que des usufruitiers, pour autant qu'ils représentent plus de la moitié du capital social."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4150. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012148683/75.

(120195694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Kenbourne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 26.782.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu au Luxembourg le 14 novembre 2012

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de rayer en tant que membres du Conseil d'Administration:

- Marius KASKAS, Administrateur, résident professionnellement à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg
- Leandros KONTOGOURIS, Administrateur, résident professionnellement à 82, 28 Octobriou Street, GR-15451 Neo Psychico, Grèce

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que membres du Conseil d'Administration:

- Jean-Bernard ZEIMET, Expert Comptable, résident professionnellement à 3 A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 - Christian Zois, Administrateur, résident professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg
- Les mandats des administrateurs sont valables jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012149064/22.

(120196162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Boschette.

R.C.S. Luxembourg B 29.112.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2012

L'assemblée a décidé:

D'élire / réélire quatre (4) Administrateurs, en particulier de réélire les deux (2) Administrateurs actuels:

- | | |
|-------------------|--|
| M. Marc Wathélet | 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg |
| M. Claude Hellers | 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg |

Et d'élire deux nouveaux administrateurs:

- | | |
|------------------|--|
| M. Jon Skillman | 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg |
| M. Nicholas Clay | 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg |

Ces administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2013, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

De ne pas renouveler les mandats des administrateurs:

- | | |
|------------------------|---|
| Mme Kristina Isherwood | Millfield Lane, Lower Kingswood, Tadworth KT20 6RB, Royaume-Uni |
| M. Hugh Mullan | Cannon Street 25, Londres EC4M 5TA, Royaume-Uni |
| M. Charles Hutchinson | 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg |
| M. Allan Pelvang | 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg |

D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.a r.l. Luxembourg, comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2013 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

FIL (Luxembourg) S.A.

Director

Référence de publication: 2012148928/27.

(120196712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012149027/11.

(120196631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.397.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 12 novembre 2012

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises pour la révision des comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149418/15.

(120197695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

G. Graf Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.021.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2012

1. M. Mathias BITSCHNAU n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B venu à échéance.
2. M. Philippe TOUSSAINT n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A venu à échéance.
3. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Mme Mounira MEZIADI a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Mme Yulia OKSNER a été reconduite dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. La société à responsabilité limitée, COMCOLUX S.à r.l., a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G. Graf Investments

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012148963/27.

(120196762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.
